

TERZA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2026
3EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026
29 DI MAGHJU DI U 2026
29 MAI 2026

2026/E3/026

**REPONSE DE MONSIEUR GUY ARMANET ET DE MONSIEUR JULIEN PAOLINI
A LA QUESTION DEPOSEE PAR MONSIEUR PIERRE POLI AU NOM DU
GROUPE « AVANZEMU »**

OBJET : Projets éoliens et politique énergétique

Madame la Présidente, je tiens à vous remercier pour votre question, qui me semble très importante. Mais je voudrais, en préambule, dire qu'il s'agit d'une question et d'une réponse. Je vais essayer, bien évidemment, de reprendre les choses dans l'ordre.

Et effectivement, je vous remercie pour votre question, qui aborde deux exigences majeures à mon sens : l'environnement et l'énergie. Et vous l'avez dit dans votre question. C'est d'ailleurs pour ça que la réponse se fera à deux voix.

Alors, autant vous dire sans ambages et immédiatement — on commence à se connaître un peu — que nous sommes effectivement contre ce projet. Et vous l'avez dit, nous sommes contre ce projet parce qu'il a été défini dans un périmètre qui interpelle, sans concertation, avec la mise en route d'une enquête publique dont nous avons eu l'information relativement tardivement. Et dans ces cas-là, la Corse et le Conseil exécutif de Corse, au même titre que les Corses, sont bien évidemment opposés au projet.

Une fois que j'ai dit ça, je souhaite aussi rappeler plusieurs principes. Et je crois que le premier des principes, c'est celui de ne pas opposer la transition énergétique et la transition écologique. Et d'ailleurs, pour vous donner un ordre d'idée, mais vous l'avez dit aussi, trois éoliennes flottantes combleraient, je dirais, le déficit énergétique de la Haute-Corse. Donc nous avons plutôt tout intérêt à avoir un regard très attentif sur le sujet. Et vous avez été, de manière beaucoup plus large, en évoquant le sujet sur l'intégralité du périmètre, et c'est vrai que ce projet-là est une mise en route qui peut s'étendre aussi dans le Sud.

Et effectivement, moi, je considère qu'aujourd'hui, c'est la méthode qui ne convient pas, ainsi que le portage de ce projet-là que l'on découvre. Donc je l'ai dit et je le redis : dans l'état actuel, nous sommes contre. Mais je dis aussi que ce n'est pas parce qu'il s'agit d'un projet d'éolien flottant. Je rappelle que là, nous sommes sur une énergie décarbonée, et cela me permet de dire, en tant que président de l'Office de l'Environnement, et aussi en tant que Capcorsin, que je pense que ce type de programme — éolien flottant, terrestre, maritime, parc photovoltaïque — constitue un moyen relativement décarboné de produire de l'énergie en Corse et de rendre à la Corse une souveraineté énergétique relativement importante. Et nous n'avons pas de temps à perdre sur ce sujet, je vous le confirme. Je referme la parenthèse ; Julien évoquera le sujet tout à l'heure.

Vous dire que ce document-là, que nous avons découvert dans le Cap Corse, au large du sanctuaire Pélagos, des sites Natura 2000 et du parc marin qui nous impactent fortement et directement. Comme moi, vous avez dû lire les documents de l'enquête publique : il s'agit de 48 éoliennes flottantes, d'une puissance annoncée de 864 mégawatts. C'est l'équivalent de la moitié de la consommation de la Corse, voire davantage, puisque vous l'avez évoqué, et c'est comparable à la moitié de certaines centrales nucléaires que l'on peut connaître. Donc c'est relativement conséquent.

Au-delà de ça, ce sont 260 kilomètres carrés d'emprise maritime qui vont être concernés, des fonds compris entre 250 et 630 mètres, quatre câbles sous-marins d'exportation et deux sous-stations électriques flottantes. Donc il ne s'agit pas d'un aménagement ponctuel, il s'agit de quelque chose de très impactant pour la Corse.

Alors, vous l'avez dit aussi, le dossier identifie lui-même plusieurs enjeux sensibles, notamment le bruit sous-marin, qui pose des problématiques fortes sur les ressources halieutiques, les effets potentiels sur les cétacés, les impacts possibles sur les habitats benthiques profonds, ainsi que les effets des câbles et des champs électromagnétiques. Donc une ampleur environnementale qu'il convient de maîtriser, d'étudier et d'analyser avec précision. Il met également en évidence les risques sur les oiseaux migrateurs : nous ne sommes pas uniquement sur les poissons, nous sommes aussi sur les oiseaux migrateurs.

Et effectivement, la question des ressources halieutiques était aussi un sujet pleinement intégré dans cette analyse. Il faut vraiment que l'on sache comment les choses vont évoluer. Donc c'est précisément le sens de la motion déposée par Hyacinthe Vanni aujourd'hui en fin de journée. Et effectivement, elle confirmera notre opposition au projet ATIS dans sa localisation actuelle, qui, comme je l'ai dit tout à l'heure, ne constitue pas une opposition de principe à l'éolien offshore flottant, mais qui doit nous appeler à une réflexion beaucoup plus approfondie.

Donc elle exprime surtout beaucoup de responsabilité, et un tel projet ne peut être envisagé que dans des zones adaptées, à distance des espaces marins sensibles, dans le cadre d'une planification, bien sûr, concertée, comme vous l'avez dit aussi.

Cette exigence a également été portée dans le débat public, puisqu'une réunion publique a été organisée le 23 mai 2026 à Santa Maria di Lota, à l'initiative de Femu a Corsica. Cette réunion a permis d'alerter sur les risques environnementaux, maritimes et démocratiques d'un espace de projet qui constitue bien évidemment un projet relativement conséquent.

Pour toutes ces raisons, je redis clairement notre opposition ferme au projet ATIS, qui ne présente pas aujourd'hui, à mon sens, toutes les garanties suffisantes et nécessaires. La Méditerranée n'est pas une zone disponible pour une industrialisation décidée loin de ses terres, ce que vous avez dit aussi. Et concernant le projet d'autonomie, puisque vous avez fait le lien, je considère véritablement que la Corse et les Corses doivent être informés de ce genre de choses et doivent être les acteurs clés de ce qui doit se passer chez eux.

Notre message est donc clair : oui à la transition énergétique, mais pas au prix de la biodiversité du milieu marin, des usages de la mer, ni sans que la Corse soit pleinement associée aux décisions qui engagent son avenir environnemental.

Donc je vais laisser à présent la parole à mon collègue Julien, qui présentera les perspectives portées par notre Collectivité.

Je vous remercie !

Réponse de Monsieur Julien PAOLINI :

Merci.

Très rapidement sur le volet énergétique de ce projet, le président de l'Office de l'Environnement a rappelé les enjeux environnementaux, notamment sur la biodiversité marine, mais également sur les activités halieutiques, de pêche, et sur la sécurité, bien entendu, en mer.

Pour ma part, sur ce sujet de l'éolien flottant, je rappelle que beaucoup de projets aujourd'hui voient le jour partout en Europe, dans un objectif, bien sûr, de développement des énergies renouvelables, de réduction des dépendances aux énergies fossiles, de décarbonation, et qu'un certain nombre de projets existent également en Méditerranée. Vous l'avez rappelé : au large du Cap Corse pour ce projet-là, mais également en Sardaigne, dans le détroit de Bonifacio, ou encore en mer Ligure.

Ce projet-là, porté par le gouvernement italien et la société Eni, le projet ATIS, je dirais qu'il est frappé de gigantisme. Cela a été rappelé : 864 mégawatts. Pour donner une image, c'est l'équivalent de sept centrales du Ricanto, donc sept centrales de Lucciana. Vous voyez bien la puissance d'un tel projet, qui dépasse parfois même ce que l'on peut imaginer.

Bien sûr, cela a été rappelé par le président de l'Office de l'Environnement : la Collectivité de Corse n'est pas opposée par principe à l'éolien flottant, bien au contraire. Vous l'avez rappelé également, puisque la PPE que nous avons adoptée en mars 2023 prévoit justement des études relatives au développement de l'éolien flottant. Mais pas de projet sans études préalables, objectivées à l'échelle du bassin maritime et en concertation, bien sûr, avec l'ensemble des acteurs concernés, que ce soit ceux concernés par la question environnementale ou par les enjeux de développement énergétique.

Ces études préalables, en effet, la PPE prévoyait de les engager dès 2023 pour, à la fois, étudier les sites potentiels au large de la Corse, le raccordement, les conflits d'usage, les contraintes militaires, météorologiques ou environnementales. Pour autant, vous le savez, aujourd'hui, ces études n'ont pu être engagées pour une raison simple : nous sommes toujours, malheureusement, dans l'attente du décret d'application de la PPE, qui a été adoptée en mars 2023 par l'Assemblée de Corse.

Vous avez rappelé également que les coûts échoués de ces études — ce sont des études relativement chères, techniques et qui demandent même des expérimentations de terrain — doivent pouvoir être pris en charge. Pour s'assurer que ces coûts échoués, si les projets ne se réalisent pas, puissent être pris en charge par la compensation des services publics de l'électricité, nous avons besoin du décret d'application de la PPE. Nous ne pouvons pas nous engager aujourd'hui sur des études à plusieurs centaines de milliers d'euros si nous ne sommes pas garantis, derrière, qu'il y aura une prise en charge de ces dépenses.

Donc, sans décret d'application, pas d'études possibles ni de démarrage de celles-ci.

Par ailleurs, la PPE française, je vais le dire ainsi, a été adoptée en mars 2026, donc très récemment : la PPE 3, même si elle est indépendante de la PPE de Corse. Et là aussi, nous attendons des décrets pour la fin de l'année 2026, justement pour permettre toutes ces études relatives au développement de l'éolien flottant.

Je rappelle l'avis défavorable de la Collectivité de Corse sur ce projet-là, pour lequel nous avons été associés très tardivement et de manière assez cavalière.

Je rappelle également que l'on prend souvent la Sardaigne comme exemple, parfois à tort, parfois à raison. La Sardaigne a engagé un moratoire sur le développement des énergies renouvelables, notamment de l'éolien flottant, qui est contesté par l'État italien.

Et l'on voit bien que, dans une île autonome, la nécessité d'une mise en place d'un dialogue transfrontalier entre l'État français, les autorités italiennes, la Collectivité de Corse et l'ensemble des partenaires est indispensable pour ce type de projet. Toute autre démarche est, à notre sens, vouée à l'échec.

Je vous remercie !